



Conseil national
de l'information statistique

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Commission « Emploi, qualification et revenus du travail »

Réunion du 4 avril 2013

Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

- Enquête coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (ECMOSS), cycle quadriennal 2014-2017 [2](#)
- Enquête auprès des salariés de l'État en 2014 complémentaire à l'enquête ECMOSS..... [7](#)
- Enquête auprès des établissements utilisateurs de contrats aidés en 2013..... [10](#)
- Enquête auprès des bénéficiaires de contrats uniques d'insertion et d'emplois d'avenir et d'une population témoin..... [14](#)

Enquête coût de la main d'œuvre et la structure des salaires - Cycle quadriennal 2014-2017

11. Intitulé de l'enquête

Enquête sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (ECMOSS)

22. Service producteur

Direction générale de l'INSEE.
Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité.
Division Salaires et Revenus d'Activité.

En association avec :
Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).
Département Salaires et Conventions Salariales.

13. Service réalisant la collecte

L'INSEE

14. Historique de l'enquête

L'ensemble du dispositif ECMOSS répond à un règlement européen de 1999 sur la production de statistiques structurelles sur le coût de la main d'œuvre et les salaires (cf. point 7).

Il s'agit ici de la reconduction de l'ECMOSS (sous une forme annualisée) à l'issue d'un cycle de quatre ans. Le premier cycle, portant sur les années 2005 à 2008, a été réalisé de 2006 à 2009. Il a été suivi d'un deuxième cycle portant sur les années 2009 à 2012 et réalisé de 2010 à 2013. Ce deuxième cycle ECMOSS s'achèvera en 2013.

Les deux premières années de chaque cycle concerne un questionnaire « structure des salaires » (ESS), les deux années suivantes sur un questionnaire « coût de la main d'œuvre (ECMO).

L'ECMOSS 2006 (portant sur l'année 2006 et réalisée en 2007) a été complétée par une enquête sur l'activité professionnelle (EAP) au domicile du salarié (EAP) pour la moitié de l'échantillon de l'ECMOSS.

L'ECMOSS 2010 (portant sur l'année 2010 et réalisée en 2011) a été complétée par une enquête auprès des salariés de la fonction publique de l'État (FPE), la FPE étant la seule partie du champ défini par le règlement européen non couverte par l'enquête ECMOSS.

Par le passé, des enquêtes ESS (structure des salaires) ou ECMO (coût de la main d'œuvre) ont été menées depuis 1966, à un rythme irrégulier et sur des champs sectoriels plus ou moins larges.

15. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Le premier cycle de 4 enquêtes (2 enquêtes de type ESS sur les années 2005 et 2006 puis 2 enquêtes de type ECMO sur l'année 2007 et 2008) s'est terminé en 2009. Pour le deuxième cycle, les deux enquêtes de type ESS ont été réalisées sur les années 2009 et 2010 et une enquête de type ECMO sur l'année 2011 se sont déroulées respectivement de 2010 à 2012. La collecte de l'enquête ECMO sur l'année 2012 est en cours. Les taux de réponse aux deux types d'enquêtes ont été très satisfaisants (de l'ordre de 80 à 85 %). L'enquête complémentaire à l'ECMOSS 2006 sur « l'activité professionnelle » (EAP) qui s'est tenue fin 2007 a obtenu un taux de réponse de 65 %. L'enquête complémentaire à l'ECMOSS 2010 auprès des salariés de la fonction publique de l'État qui s'est tenue fin 2011 a obtenu un taux de réponse de 39 %.

Réponses à Eurostat :

- un fichier ESS 2006, constitué à partir des deux enquêtes annuelles ECMOSS 2005 et 2006, a été adressé en juillet 2008 et le bilan sur la qualité de l'enquête en janvier 2009 ;
- un fichier ECMO 2008, constitué à partir des deux enquêtes annuelles ECMOSS 2007 et 2008, a été adressé en août 2010 et le bilan sur la qualité de l'enquête en mai 2011 ;
- un fichier ESS 2010, constitué à partir des deux enquêtes annuelles ECMOSS 2009 et 2010, a été adressé en juillet 2012 et le bilan sur la qualité de l'enquête en décembre 2012.

Les fichiers de diffusion (fichiers établissements et fichiers salariés) des enquêtes ECMOSS 2005 à 2010 sont mis à disposition des SSM et des chercheurs (après accord du Comité du Secret).

Les fichiers de production et de recherche pour les ECMOSS (version ESS) des années 2005, 2006, 2009 et 2010 ont été diffusés par l'intermédiaire du centre Quételet.

Par ailleurs, Eurostat produit actuellement un fichier détail de données anonymes de l'enquête ESS 2010 regroupant les ESS des pays volontaires dont la France, comme cela avait été fait pour les enquêtes ESS 2002 et 2006 en 2009.

Les enquêtes de type ESS ont donné lieu à :

- un dossier dans l'*Insee-Références* « Les salaires en France - Edition 2008 » ;
- un dossier dans l'*Insee-Références* « Les salaires en France - Edition 2006 » ;
- un dossier dans l'*Insee-Références Emploi et salaires*, édition 2013, à paraître en mars 2013 à partir de l'enquête complémentaire auprès des salariés de la fonction publique de l'État en 2010 ;
- six publications de la DARES (*Premières Synthèses* : n°45.1, n°44.5, n°40.5 en 2008 ; n°22.1 et n°31.4 en 2009 ; *Dares analyses* n°16 en 2012).
- Un *Insee première* (n° 1270, décembre 2009) à partir de l'enquête complémentaire EAP 2006
- Un *Insee-Résultats* est en cours de réalisation.

Les enquêtes de type ECMO ont donné lieu à :

- un dossier dans l'*Insee-Références Emploi et salaires*, édition 2012, février 2012 ;
- Un *Insee première* (n° 1393, février 2012)
- Un *Insee-Résultats* en cours de finalisation.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Cette enquête a plusieurs objectifs :

Elle permet tout d'abord de détailler les différents éléments de la rémunération des salariés (salaire de base, compléments, primes variables, épargne salariale, avantages en nature), selon les caractéristiques des salariés et de l'employeur.

Elle permet également d'évaluer les charges assises sur les rémunérations, et plus généralement les dépenses engagées par l'entreprise au bénéfice de ses salariés, et de calculer ainsi un coût salarial harmonisé (par activité, par région, par taille d'entreprise) à des fins de comparaison avec les niveaux de coût des autres pays de l'Union européenne.

L'enquête détaille les différentes composantes de la rémunération, les charges sociales patronales (légal et conventionnelles), les compléments de salaire versés en cas de maladie ou au titre d'autres risques, ainsi que les autres éléments de coût (épargne salariale, taxes ou dépenses libératoires diverses, œuvres sociales, autres dépenses au bénéfice des salariés...). L'enquête s'intéresse également au volume de travail effectivement accompli, compte tenu des congés, des divers jours fériés et ponts, et des autres jours non travaillés.

17. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

La production de statistiques structurelles sur le coût de la main-d'œuvre et les salaires est régie par le règlement-cadre européen n°530/1999 du 9 mars 1999 complété par les règlements d'application « Coût de la main-d'œuvre » n°1737/2005 du 21 octobre 2005 et « Structure des salaires » n°1738/2005 du 21 octobre 2005. Des statistiques détaillées sur ces sujets doivent être fournies tous les quatre ans, à compter de l'année 2000 pour la partie « coût » et à compter de l'année 2002 pour la partie « salaires ». En pratique, un nombre important d'informations sont communes aux deux parties et sont donc produites tous les deux ans.

En outre, des statistiques simplifiées doivent être fournies annuellement à Eurostat sur ces deux thèmes dans le cadre d'un accord informel (Gentlemen's Agreement). C'est aussi à partir de l'ESS qu'Eurostat produit le Gender Pay Gap (indicateur de la différence de salaire horaire par sexe). Enfin, plusieurs éléments entrant dans l'élaboration de l'indice européen du coût du travail défini par le règlement n°450/2003 du 27 février 2003 sont calés sur les résultats de l'enquête.

La DARES utilise l'enquête « Enquête sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires » afin d'établir les statistiques précédemment fournies par l'enquête annuelle ACEMO (enquête supprimée au profit du dispositif des ECMOSS). Son utilisation permet d'une part d'observer l'organisation du temps de travail, et d'autre part d'analyser les différentes composantes de la rémunération. La DARES doit en effet répondre à de nombreuses demandes sur ces sujets (statistiques par conventions collectives, caractéristiques des salariés au SMIC, épargne salariale, heures supplémentaires, temps de travail...).

La comptabilité nationale, ainsi que la DREES pour les comptes de la protection sociale peuvent être amenées à utiliser aussi une partie des informations collectées dans les enquêtes ECMOSS.

Enfin, les chercheurs en sciences sociales utilisent ces données pour étudier les pratiques salariales des entreprises, à travers des sujets aussi divers que la discrimination salariale ou le rôle des conventions collectives. Ces enquêtes constituent en effet une source de données originales puisqu'elles portent à la fois sur les établissements et sur leurs salariés.

18. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Les DADS permettent de connaître le niveau et la distribution des salaires bruts et nets, mais ne fournissent pas d'informations fines sur les composantes du salaire, ni sur le coût du travail. En outre, certaines caractéristiques individuelles importantes des salariés (diplôme et ancienneté, notamment) ne sont pas disponibles. Cette enquête, conçue comme complémentaire aux DADS, permettra d'enrichir les informations de cette source administrative.

19. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'une enquête annuelle auprès des établissements, à format variable, comportant un volet établissement et un volet salarié selon un cycle quadriennal. La collecte de chacun des deux questionnements ESS (Structure des Salaires) et ECMO (coût de la main d'œuvre) comprend les deux volets (établissement et salarié) et s'étale sur deux années consécutives. Ainsi, les deux premières années du cycle, on administre un questionnaire ESS et les deux années suivantes un

questionnement ECMO. Pour alléger la charge de réponse sur les établissements, on procède comme pour les cycles précédents à des appariements avec les DADS.

110. Cible de l'enquête

L'unité enquêtée est l'établissement. Environ 17 000 établissements seront enquêtés chaque année et répondront pour une partie de leurs salariés (de 1 à 24 salariés par établissement), ce qui représente un échantillon d'environ 150 000 salariés.

Par ailleurs, l'échantillon de l'enquête complémentaire à domicile comportera environ 30 000 salariés de la fonction publique de l'État.

111. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête concerne l'ensemble des établissements employeurs appartenant à une entreprise de 10 salariés ou plus des secteurs B à S. Pour les secteurs B à N, P marchand, O (restreint aux seules collectivités locales) et Q à S de la NACE-Rev2 on réalisera l'ECMOSS proprement dite.

Réponse à Eurostat sur les secteurs O et P non marchand :

- pour l'ESS 2014 : l'enquête complémentaire à domicile auprès des salariés de la fonction publique de l'État sera associée au fichier du système d'information sur les agents des services publics (SIASP 2014) ;
- pour l'ECMO 2016 : le fichier du système d'information sur les agents des services publics (SIASP 2016) sera associé aux données de la Comptabilité nationale.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France métropolitaine. Les résultats issus de l'enquête sont utilisés pour les comparaisons des salaires et des coûts du travail au niveau européen.

113. Bases de sondage, échantillonnage

Le tirage de l'échantillon est à deux degrés : on procède d'abord à un tirage d'établissements dans SIRENE, puis à un tirage de salariés dans les DADS de ces établissements.

L'échantillon de l'enquête à domicile des agents de l'État sera tiré dans le fichier du système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

114. Mode de collecte

Les questionnaires sont adressés par voie postale aux établissements. Les grandes entreprises pour lesquelles plusieurs établissements sont interrogés peuvent fournir une réponse informatisée.

Pour l'enquête complémentaire au domicile des agents de l'État, dans un premier temps, la collecte se fera uniquement par internet. La lettre de relance sera accompagnée d'un questionnaire postal et d'une enveloppe T préaffranchie. L'enquêté pourra alors choisir de répondre par internet ou par courrier.

Afin d'alléger la charge statistique et de s'appuyer au maximum sur les données administratives existantes, des appariements, selon le cas avec les DADS ou avec les fichiers SIASP, sont prévus. Par ailleurs, si dans le cadre d'un nouveau règlement européen à venir, nous devons couvrir le champ des entreprises de moins de 10 salariés, les résultats seraient complétés par un appariement des DADS et de l'enquête ACEMO annuelle sur les très petites entreprises dont le questionnaire serait amendé à cet effet.

115. Date et périodicité de la collecte

La première collecte du nouveau cycle d'enquête annuelle est prévue pour 2014 sur l'exercice 2013. La collecte débutera en mars pour finir au plus tard en décembre. Elle sera réalisée par le centre statistique de Metz, avec l'appui du réseau d'enquêteurs d'entreprise, et supervisée par la division Salaires et Revenus d'Activité.

La collecte de l'enquête complémentaire au domicile des salariés agents de l'État devrait se dérouler en 2015, conjointement à l'ECMOSS 2014.

116. Contraintes imposées à l'enquête

Les établissements enquêtés sont sollicités pour répondre à un questionnaire établissement et selon les cas de 1 à 24 questionnaires salariés.

Les années ESS, le questionnaire établissement recueille des données qualitatives sur les politiques salariales, accords collectifs, et représentation du personnel. Les enquêtés y répondent en environ 30 mn. Les années de type CMO, le questionnaire établissement permet d'établir poste par poste les montants versés en rapport avec le coût du travail (taxes comprises). Son remplissage est plus coûteux en temps. Il est en moyenne de 125 mn. 55% des entreprises ayant participé au test de ce questionnaire ont indiqué une durée de 90 minutes ou moins pour y répondre.

Le temps de réponse moyen au questionnaire "salarié" au format ESS est compris entre 20 et 25 minutes. Les années CMO, le questionnaire salarié est une version allégée du questionnaire ESS : les parties concernant les augmentations de salaire et des informations individuelles concernant le salarié (ancienneté, diplôme, type de contrat,...) en sont absentes. La durée de réponse est sensiblement inférieure s'établissant entre 10 et 15 mn.

La réponse aux questionnaires nécessite parfois le recours à plusieurs acteurs dans l'entreprise (ressources humaine, gestionnaire paye, comptable, etc.).

Pour l'enquête complémentaire auprès des agents de la fonction publique de l'État, le temps moyen de remplissage est de 15 minutes environ.

117. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité de suivi réunissant DARES et le DERA (Insee) permet le pilotage au quotidien de l'opération.

118. Exploitation et diffusion des résultats

Un premier ensemble de résultats (Insee-Première, Premières Informations-Premières Synthèses) sera diffusé annuellement au deuxième semestre suivant l'année de collecte. Une synthèse des résultats sera publiée dans la collection INSEE-Résultats et des travaux d'études pourront être réalisés à partir des données individuelles préalablement anonymisées.

Les statistiques annuelles simplifiées seront transmises à Eurostat au plus tard à la fin du mois de juin suivant l'année de collecte. Les statistiques européennes détaillées demandées les années paires seront également transmises en juin.

Les fichiers de diffusion annuels (fichiers établissements et fichiers salariés) seront mis à disposition des SSM et des chercheurs (après accord du Comité du Secret) au cours du 4^{ème} trimestre de l'année suivant l'année de collecte.

Les fichiers de production et de recherche pour les ECMOSS (version ESS) seront accessibles aux chercheurs via le Centre Quetelet au cours du 4^{ème} trimestre de l'année suivant l'année de collecte.

Les données des ESS françaises et européennes (pays volontaires) seront accessibles via Eurostat, permettant des comparaisons européennes.

119. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Cette enquête mobilise à l'Insee 2 personnes (2 A) à la Direction Générale, 1 responsable informatique d'application au CNI d'Orléans et une trentaine d'agents au centre statistique de Metz. A cela s'ajoute le coût de la sous-traitance pour un montant d'environ 130 000 € (impression des questionnaires, routage, frais postaux, saisie).

Enquête auprès des salariés de l'État en 2014 complémentaire à l'enquête coût de la main d'œuvre et la structure des salaires - Cycle quadriennal 2014-2017

11. Intitulé de l'enquête

Enquête auprès des salariés de l'État sera réalisée en 2015.

32. Service producteur

Direction générale de l'INSEE.
Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité.
Division Salaires et Revenus d'Activité.

23. Service réalisant la collecte

L'INSEE

24. Historique de l'enquête

L'enquête complémentaire à l'enquête coût de la main d'œuvre et la structure des salaires a été réalisée pour la première fois en 2011 sur l'année de référence 2010 (en complément de l'enquête ECMOSS 2010).

4 5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête complémentaire à l'ECMOSS 2010 auprès des salariés de la fonction publique de l'État qui s'est tenue fin 2011 a obtenu un taux de réponse de 39 %.

La réponse à Eurostat concernant le fichier ESS 2010, constitué à partir des deux enquêtes annuelles ECMOSS 2009 et 2010 et de l'enquête complémentaires auprès des salariés de la fonction publique de l'État en 2010, associée au fichier du système d'information sur les agents des services publics (SIASP 2010), a été adressé en juillet 2012 et le bilan sur la qualité de l'enquête en décembre 2012.

Le fichier de diffusion de l'enquête complémentaire auprès des salariés de la fonction publique de l'État sera mis à disposition des SSM au cours de l'année 2013. Un fichier de production et de recherche devrait également être diffusé par l'intermédiaire du centre Quételet courant 2013.

Par ailleurs, Eurostat produit actuellement un fichier détail de données anonymisées de l'enquête ESS 2010 regroupant les ESS des pays volontaires dont la France, comme cela avait été fait pour les enquêtes ESS 2002 et 2006 en 2009.

L'enquête complémentaire auprès des salariés de la fonction publique de l'État en 2010 ont donné lieu à un dossier dans *l'Insee-Références Emploi et salaires*, édition 2013, à paraître en mars 2013.

5 6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête ECMOSS 2014 permettra à l'Insee de produire les statistiques structurelles européennes demandées par Eurostat sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (règlement n° 530/1999 du 3 mars 1999). Le cycle quadriennal 2014 - 2017 est organisé comme le cycle précédent. Il s'agit d'une enquête effectuée auprès des établissements sur un échantillon de leurs salariés. Un questionnaire commun aux quatre années est complété les deux premières années par un questionnaire sur la structure des salaires (ESS), les deux années suivantes sur le coût de la main d'œuvre (ECMO).

L'enquête complémentaire auprès des agents de l'État a pour objectif de recueillir des informations concernant les salariés non disponibles dans les fichiers du système d'information sur les agents des services publics (SIASP), d'une part, afin de transmettre des statistiques plus complètes à Eurostat, d'autre part, pour permettre une analyse plus fine des déterminants du salaire et approfondir certains thèmes importants relatifs à la question salariale (les différences de rémunération par exemple entre les hommes et les femmes, la discrimination salariale dont pourraient être victimes les personnes issues de l'immigration...).

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Le champ de l'enquête ECMOSS concerne l'ensemble des établissements employeurs appartenant à une entreprise de 10 salariés ou plus des secteurs B à S. Pour les secteurs B à N, P marchand, O (restreint aux seules collectivités locales) et Q à S de la NACE-Rev2 on réalisera l'ECMOSS proprement dite. Depuis l'enquête ECMOSS 2010 (portant sur l'année 2010 et réalisée en 2011), la fonction publique de l'État (FPE) est la seule partie du champ défini par le règlement européen non couverte par l'enquête ECMOSS.

L'enquête complémentaire à domicile auprès des salariés de la fonction publique de l'État associée au fichier du système d'information sur les agents des services publics (SIASP 2014) permettra de compléter la réponse à Eurostat pour l'ESS 2014 sur les secteurs O et P non marchand ¹

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Le fichier administratif annuel du système d'information sur les agents des services publics (SIASP) permet de connaître le niveau et la distribution des salaires bruts et nets selon un nombre de caractéristiques sociodémographiques ou liées au poste occupé relativement réduit (sexe, âge, statut, catégorie...).

Le panel État, enrichi tous les ans à partir d'un sous-ensemble d'observations et de variables du fichier de paye des agents de l'État (jusqu'en 2009) et à partir de SIASP (depuis 2009), permet une analyse longitudinale des salariés de l'État depuis 1978 mais un nombre de variables encore plus restreint.

L'enquête complémentaire auprès des salariés de l'État permettra de recueillir des caractéristiques individuelles importantes sur les salariés qui ne sont pas disponibles dans les deux sources précédentes : niveau de formation, parcours professionnel, temps de travail, situation familiale...

29. Insertion dans un système d'information

L'enquête auprès des salariés de l'État, complémentaire à l'enquête ECMOSS mais également conçue comme complémentaire au panel État, permettra d'enrichir les informations de cette source afin de répondre de façon la plus complète possible à la demande d'Eurostat, en matière de couverture du champ au secteur non-marchand et en termes de variables disponibles pour cette partie du champ. Par ailleurs, elle permettra de réaliser une analyse plus fine des déterminants du salaire et d'approfondir certains thèmes importants relatifs à la question salariale (différences de rémunération par exemple entre les hommes et les femmes, discrimination salariale dont pourraient être victimes les personnes issues de l'immigration...).

10. Cible de l'enquête

L'unité enquêtée est le salarié.

Environ 30 000 salariés de la fonction publique de l'État seront enquêtés.

11. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête concerne l'ensemble des salariés de l'État. Cette enquête complémentaire à ECMOSS permettra, associée au fichier du système d'information sur les agents des services publics (SIASP), de compléter la couverture des secteurs non marchands des sections O et P de la NAF rév.2 (administration publique et éducation).

12. Champ géographique de l'enquête

Comme l'enquête ECMOSS, l'enquête complémentaire auprès des salariés de l'État couvre la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'échantillon de l'enquête auprès des agents de l'État sera tiré dans le fichier du système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

¹ Pur l'ECMO 2016, la réponse à Eurostat sur les secteurs O et P non marchand sera réalisée à partir du le fichier du système d'information sur les agents des services publics (SIASP 2016) associé aux données de la Comptabilité nationale.

On utilise un tirage proportionnel par strate. Les strates sont définies par les variables suivantes : sexe ; classe d'âges ; catégorie statutaire de la Fonction publique ; statut ; ministère au sens budgétaire.

214. Mode de collecte

Dans un premier temps, la collecte se fera uniquement par internet. La lettre de relance sera accompagnée d'un questionnaire postal et d'une enveloppe T préaffranchie. L'enquêté pourra alors choisir de répondre par internet ou par courrier.

15. Date et périodicité de la collecte

Comme l'enquête ECMOSS 2014, la collecte de l'enquête complémentaire au domicile des agents de l'État se déroulera en 2015. La collecte commencera après la rentrée scolaire fin septembre 2015 et s'achèvera en décembre 2015.

216. Contraintes imposées à l'enquêté

Pour l'enquête complémentaire auprès des agents de la fonction publique de l'État, le temps moyen de remplissage est de 15 minutes environ.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...

Le questionnaire pour l'enquête auprès des salariés de la fonction publique de l'état réalisée en 2015 bénéficiera du bilan de l'opération et des premières exploitations de l'enquête complémentaire réalisée en 2011. De plus, la Direction Générale de la l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) pourra être consultée.

Pour préparer la version internet de l'opération (questionnaire, courriers, présentation du site...), un groupe de travail sera constitué.

18. Exploitation et diffusion des résultats

En premier lieu et en complément des données de l'enquête ECMOSS 2014 (réalisée en 2015), des statistiques détaillées seront transmises à Eurostat au plus tard à la fin du mois de juin 2016 dans le cadre de la réponse de type structure des salaires (ESS) au règlement européen.

Dans un second lieu, les exploitations de cette enquête feront l'objet de publications : Insee-Première, dossier dans l'ouvrage Emploi-salaires annuel de la collection Références de l'Insee, complément à l'Insee Résultats ECMOSS 2014 (version structure des salaires).

Les données des ESS françaises et européennes (pays volontaires) seront accessibles via Eurostat, permettant des comparaisons européennes.

Enquête auprès des établissements utilisateurs de contrats aidés en 2013

1. Intitulé de l'enquête

Enquête auprès des établissements utilisateurs de contrats aidés en 2013.

2. Service producteur

La présente enquête est un projet de la Direction de l'Animation de la Recherche et des Études Statistiques (Dares) du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Elle sera prise en charge par le département des Politiques d'emploi de la sous-direction du Suivi de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle.

3. Service réalisant la collecte

L'interrogation sera assurée par un institut de sondage privé choisi selon la procédure officielle des marchés publics.

4. Historique de l'enquête

Cette enquête s'inscrit dans le prolongement d'enquêtes auprès des employeurs utilisateurs de contrats aidés réalisées par la Dares depuis les années 1990 (en 1990, 1996, 1998, 2000 et 2007) visant à mesurer leurs pratiques de recours aux contrats aidés. Seule l'enquête de 2007 incluait les employeurs utilisateurs de contrats aidés du secteur non marchand. La nouvelle enquête s'inspirera largement des enquêtes précédentes, avec cependant des thèmes et des questions rénovées ou totalement nouvelles.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'édition 2007 de l'enquête auprès des employeurs de contrats aidés a donné lieu à trois publications sous la forme de « *Dares Analyses* » : l'une sur le recrutement, la deuxième sur l'accompagnement et la formation et la troisième sur le parcours des salariés. L'édition 2007 a également donné lieu à des présentations au séminaire organisé par la DGEFP sur les contrats aidés, au séminaire Études-Évaluations de Pôle emploi ainsi qu'à la réunion du réseau évaluation de la Dares auquel participent les services déconcentrés. L'estimation des effets emploi reconstruits à partir des réponses des employeurs a également permis de mettre en perspective les « coefficients emploi » de court terme utilisés par la Dares dans ses travaux de prévision.

6. Objectifs généraux de l'enquête - Principaux thèmes abordés

La présente enquête vise à étudier les pratiques de recours aux contrats aidés des employeurs et à mieux identifier le rôle d'intermédiation du Service public de l'emploi dans le recrutement en contrat aidé. Elle doit également permettre de recueillir l'opinion des employeurs utilisateurs de contrats aidés sur ces contrats et d'approcher leur effet net sur l'emploi. Enfin, elle sera l'occasion de documenter l'accompagnement et la formation dont les salariés bénéficient lors de leur contrat. Cette nouvelle enquête est nécessaire dans la mesure où de nouveaux contrats ont été mis en place depuis la dernière enquête de 2007 : le contrat unique d'insertion (CUI), en vigueur depuis janvier 2010, et les emplois d'avenir, dont les premiers contrats ont été signés en novembre 2012. Les principaux thèmes seront les suivants :

- La connaissance qu'ont les employeurs des contrats aidés et leurs motivations pour y recourir, en particulier avec la mise en place des emplois d'avenir ;
- Le déroulement du recrutement : canal utilisé pour entrer en contact avec le salarié, rôle de Pôle emploi dans les recrutements en contrats aidés, rôle du prescripteur et notamment les modalités du contrat qui font l'objet d'une discussion entre le prescripteur et l'employeur (durée du contrat, métier exercé, etc.) ;
- Les estimations des différents effets (emploi, substitution, aubaine) des contrats aidés *via* des questions du type : l'embauche aurait-elle eu lieu en l'absence de l'aide ? sous quelle forme ? dans quel délai ? etc. ;

- Les logiques de substitution entre les différents contrats aidés, les raisons sous-tendant le choix d'un contrat plutôt qu'un autre ;
- L'accompagnement et la formation du salarié pendant son contrat, l'organisation de son travail au sein de l'établissement ;
- Les motifs d'éventuelles ruptures de contrat et les perspectives de maintien et d'évolution du salarié à l'issue du contrat aidé.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle...) et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête s'inscrit dans le dispositif global d'évaluation des contrats aidés mis en place par la Dares, en réponse aux demandes d'évaluation des dispositifs de politiques de l'emploi émanant des cabinets ministériels, de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), des corps d'inspection (Cour des Comptes, Inspection générale des affaires sociales notamment), ainsi que des partenaires sociaux.

Suite à la mise en place de nouveaux dispositifs (les CUI et plus récemment les emplois d'avenir), il est nécessaire d'interroger les employeurs pour connaître leur point de vue sur ceux-ci et la façon dont ils les mobilisent, ainsi que pour évaluer l'impact à court terme de ces dispositifs sur l'emploi au niveau microéconomique.

Plus généralement, les résultats de ces travaux visent à éclairer le débat économique et social dans le champ des politiques publiques d'emploi et à alimenter la réflexion des acteurs sur les résultats et les évolutions souhaitables de ces politiques.

Cette enquête d'initiative nationale ne s'inscrit pas dans la réponse à un règlement européen.

8. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Cette enquête complètera utilement les informations de gestion disponibles pour le suivi statistique des contrats aidés, issues des conventions d'embauches, et les enquêtes menées auprès des bénéficiaires (soit interrogés six mois après leur sortie de contrat dans le cadre des enquêtes « Sortants » réalisées par l'Agence de services et de paiement en continu soit ponctuellement et de manière plus détaillée, parallèlement à des personnes non entrées en contrat aidé, dans le cadre des « panels de bénéficiaires »). Les données recueillies *via* les conventions d'embauche ne permettent pas d'étudier les canaux de recrutement en contrat aidé, ni les motivations des employeurs pour ces recrutements et en particulier ce qu'ils auraient fait en l'absence de tels contrats aidés, ni leur opinion sur leur utilité. Les informations recueillies auprès des employeurs permettent ainsi de disposer d'une vision complémentaire de celle des bénéficiaires, ceux-ci étant principalement enquêtés sur le déroulement de leur contrat aidé, sur leur situation sur le marché du travail après leur sortie et sur la perception qu'ils ont de l'utilité de ces contrats.

9. Insertion dans un système d'information

L'échantillon sera constitué à partir des fichiers administratifs des conventions individuelles d'embauche en contrat aidé de l'ASP (Agence de services et de paiement) mis à disposition de la Dares.

Les établissements seront interrogés une seule fois (une vague).

10. Cible de l'enquête

L'objectif est d'obtenir les réponses complètes de 9 000 établissements ayant recruté en contrat aidé, soit 4 000 employeurs ayant recruté en contrats uniques d'insertion-contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), 3 000 ayant recruté en emplois d'avenir non marchands et 2 000 ayant recruté en contrats uniques d'insertion-contrats initiative emploi (CUI-CIE). Il est également envisagé d'interroger 1 000 employeurs ayant eu recours à des emplois d'avenir marchands, si les volumes d'embauches sont suffisants.

11. Champ de l'enquête

L'enquête concerne tous les établissements ayant réalisé un recrutement en CUI-CAE, CUI-CIE ou emploi d'avenir aux mois de septembre, octobre ou novembre 2013, et dans lesquels le salarié est resté au moins un mois sur son poste.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête concerne tous les établissements ayant conclu un contrat aidé (CUI-CAE, CUI-CIE, emplois d'avenir non marchands et, le cas échéant, en emplois d'avenir marchands) en France (métropole et Dom) (les enquêtes précédentes se limitant à la France métropolitaine). Aucune extension régionale n'est prévue.

13. Base de sondage, échantillonnage

Les données administratives mentionnées au point 9 permettent de recenser l'ensemble des établissements employeurs ayant recruté à l'automne 2013. En effet, le regroupement par Siret des conventions individuelles d'embauches en contrat aidé permet de constituer un fichier exhaustif des établissements utilisateurs de contrats aidés.

D'après des estimations faites sur 2012, l'enquête interrogera 20 % des établissements ayant recruté en CUI-CAE et 25 % des établissements ayant recruté en CUI-CIE. Le taux de sondage reste inconnu à ce jour pour les établissements ayant recruté en emplois d'avenir marchands ou non marchands (dispositif trop récent pour connaître le nombre d'employeurs qui y auront recours).

Pour chaque type de contrat aidé, l'échantillon des établissements ayant recruté sera stratifié afin de maximiser la précision des résultats en fonction de plusieurs variables, telles que le type d'employeur (association, collectivité locale...) dans le secteur non marchand, le secteur d'activité (NAF) dans le marchand ou encore le recours régulier aux contrats aidés ou l'utilisation simultanée de plusieurs contrats aidés (différents ou non).

14. Mode de collecte

L'enquête combinera deux modes de collecte : après une phase de contact par téléphone, chaque enquêté sera invité à répondre à la totalité du questionnaire par le mode dominant : téléphone ou internet. Le choix du mode dominant sera arrêté après les tests et le second mode n'interviendra qu'en dernier recours auprès des non-répondants.

Le choix du mode de collecte dominant dépendra de quatre critères : la maximisation du taux de réponse, la qualité des informations collectées, la limitation de la charge des répondants et le coût global de l'opération. Une attention particulière sera portée lors de la phase de redressement à la correction des effets liés à l'utilisation de deux modes de collecte, notamment l'erreur de couverture et le biais de sélection.

15. Période de collecte (même approximative)

L'interrogation aura lieu en mars-avril 2014.

16. Contraintes imposées à l'enquêté (temps de réponse au questionnaire)

Le temps de réponse au questionnaire en ligne est estimé à environ 15 minutes. La passation du questionnaire par téléphone devrait durer 15 minutes environ.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...

Le comité de pilotage de l'enquête comprend notamment des représentants de la Dares, de la DGEFP, l'Insee, de Pôle emploi, des missions locales, des Direccte, de la Drees, de la DG Trésor ainsi que des chercheurs (universitaires, du CEE et du Cereq).

Une consultation des partenaires sociaux (syndicats d'employeurs et de salariés) est prévue en mai 2013.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les données seront dans un premier temps exploitées par la Dares et feront l'objet de publications sous la forme de « *Dares Analyses* » à partir de la fin 2014.

Il n'est pas prévu de retours directs d'information aux employeurs enquêtés.

Le fichier documenté de l'enquête sera mis ultérieurement à la disposition des chercheurs intéressés.

Type de diffusion envisagée	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats	Remarques
Synthèses	Fin 2014	France entière	Plusieurs publications (8/12 pages) sous la forme de « <i>Dares Analyses</i> »
Bases de données	Fin 2014	France entière	
Valorisation	2015	France entière	Séminaires de présentation des résultats aux partenaires de la Dares

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La collecte des données sera financée par la Dares et réalisée par un opérateur externe spécialisé dans la réalisation d'enquêtes en ligne et téléphoniques. La conception de l'enquête, son suivi et l'exploitation des données seront assurés par la Dares. Plusieurs chargés d'études (cadres A), correspondant à un ETP, seront mobilisés, notamment ceux qui suivent les dispositifs enquêtés.

Enquête auprès des bénéficiaires de contrats uniques d'insertion et d'emplois d'avenir et d'une population témoin

1. Intitulé de l'enquête

Le titre provisoire, retenu pour cette enquête, est « Enquête auprès de bénéficiaires de contrats uniques d'insertion et d'emplois d'avenir et d'une population témoin ».

2. Service producteur

Cette enquête est un projet de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares). Elle sera prise en charge par les départements « Politiques d'emploi » et « Formation Professionnelle et Insertion Professionnelle des Jeunes » de la sous-direction du « Suivi et de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle ».

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera assurée par un institut de sondage privé, sélectionné par la Dares dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre ouvert.

4. Historique de l'enquête

L'enquête s'inscrit dans une longue tradition de panels menés par la Dares sur les bénéficiaires de contrats aidés. Elle s'inspire en particulier, avec une méthodologie un peu différente, d'une opération menée par la Dares en 2008, le Panel 2008 des bénéficiaires de contrats aidés et d'une population témoin. La Dares avait réalisé, fin 2008 et fin 2009, deux vagues d'enquêtes auprès de personnes recrutées en contrats aidés du Plan de Cohésion Sociale entre le deuxième trimestre 2005 et le deuxième trimestre 2007 et de demandeurs d'emploi potentiellement éligibles à ces contrats aidés au vu de leurs caractéristiques mais non entrés dans ces mesures sur la période considérée (population « témoin »). L'opération visait à retracer leur trajectoire professionnelle et à évaluer l'efficacité des contrats aidés au regard de la lutte contre le chômage et l'exclusion sociale. Les personnes étaient interrogées sur leur trajectoire professionnelle depuis leur inscription à l'ANPE au deuxième trimestre 2005, soit sur une période de trois ans et demi pour la première vague, quatre ans et demi pour la deuxième vague. Étaient également décrits leur parcours avant inscription à l'ANPE, les circonstances de l'entrée en contrat aidé et le déroulement précis de celui-ci. La mise en place du contrat unique d'insertion en janvier 2010 et celle des emplois d'avenir en novembre 2012 imposent de mener de nouvelles enquêtes relatives à ces dispositifs, venant compléter les informations disponibles dans les panels administratifs.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Le précédent panel (2008) a donné lieu et va prochainement donner lieu à de nombreuses restitutions :

- 5 publications courtes de la Dares (*Dares Analyses*) portant sur les trajectoires professionnelles des bénéficiaires, les déterminants de l'entrée en contrat aidé, les conditions de vie des bénéficiaires, le premier emploi après le contrat aidé et l'opinion des demandeurs d'emploi sur les contrats aidés
- deux documents d'études de la Dares, l'un présentant l'enquête et la méthodologie d'évaluation, l'autre les résultats d'évaluation
- des présentations sous forme d'article de recherche et lors de colloques.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif de cette enquête est double :

- compléter les données disponibles dans les fichiers administratifs pour analyser les trajectoires professionnelles des bénéficiaires et mesurer l'impact du passage en contrat aidé sur celles-ci ;
- recueillir l'opinion des bénéficiaires de contrats aidés sur ces contrats.

Les principaux thèmes abordés par l'enquête seront les suivants :

- repérage des périodes d'emploi/formation/inactivité entre l'inscription à Pôle emploi/l'accueil en mission locale et la date de l'enquête,
- description des emplois occupés (type de contrat, nombre d'heures travaillées, salaire...),
- pour les bénéficiaires de contrats aidés, déroulement du contrat (tutorat, accompagnement, formation, lien avec l'entreprise...) et, le cas échéant, raisons de la rupture du contrat,
- situation personnelle et familiale,
- conditions de vie (santé, logement, situation financière, etc.)

7. **Origine de la demande** (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) **et utilisateurs potentiels des résultats**

Cette opération est une réponse aux demandes d'évaluation des dispositifs de politiques de l'emploi émanant des cabinets ministériels, de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), des corps d'inspection (Cour des comptes, Inspection générale des affaires sociales notamment), des organismes d'expertise (Conseil d'orientation pour l'emploi, Centre d'analyse stratégique,...) ainsi que des partenaires sociaux.

8. **Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles** (enquêtes ou fichiers administratifs)

La Dares procède mensuellement à l'exploitation des conventions d'embauches en contrats aidés collectées par l'Agence de services et de paiement (ASP) qui constitue une base exhaustive des contrats uniques d'insertion et, depuis fin 2012, des emplois d'avenir. Les informations recueillies concernent l'employeur (numéro Siret, code APE, statut...), le salarié (âge, sexe, niveau de formation, situation avant le contrat...) et le contrat (date de début, durée prévue, type de contrat, durée hebdomadaire de travail, métier exercé...). Ces données alimentent mensuellement le tableau de bord des politiques de l'emploi (volumes d'embauches et effectifs en fin de mois), des tableaux trimestriels détaillés mis en ligne sur le site du Ministère (principales caractéristiques des contrats et des bénéficiaires) et un bilan annuel publié sous forme de *Dares Analyses* (embauches et effectifs, analyse détaillée des caractéristiques des contrats, des bénéficiaires et des employeurs, y compris en évolution par rapport aux années précédentes).

Par ailleurs l'ASP réalise une courte enquête par voie postale auprès de l'ensemble des sortants de contrats uniques d'insertion six mois après leur sortie de contrat, que la Dares exploite statistiquement. Cette exploitation, qui donne lieu à une publication annuelle, permet de connaître la situation sur le marché du travail, à une date donnée, des personnes passées par un contrat aidé ainsi que quelques éléments sur le déroulement du contrat. Elle ne décrit toutefois pas leurs trajectoires de manière fine et ne porte, par définition, que sur les bénéficiaires de contrats aidés, ce qui ne permet pas d'évaluer l'impact du passage par ce type de dispositif.

L'appariement des fichiers exhaustifs de bénéficiaires de CUI (versus emplois d'avenir) avec le fichier historique de Pôle emploi (vs fichier issu de la base de gestion de tous les jeunes suivis par les missions locales - aujourd'hui Parcours 3) peut permettre d'analyser l'impact du passage par un contrat aidé sur la vitesse de sortie des listes de demandeurs d'emploi (vs liste des jeunes suivis en mission locale) et sur la récurrence sur ces listes.

Néanmoins, ni le fichier historique de Pôle emploi ni la base missions locales ne permettent d'identifier systématiquement les motifs de sortie de listes, et notamment d'identifier précisément les reprises d'emploi, ni de suivre la trajectoire professionnelle des individus une fois sortis des listes. Pour permettre l'évaluation de l'effet du passage en contrat aidé sur ces trajectoires, ces données administratives demandent donc à être enrichies par des informations plus précises sur les épisodes d'emploi et le type d'emploi occupé (statut, rémunération, heures travaillées...).

Par ailleurs, les diverses données actuellement disponibles ne fournissent pas d'informations détaillées sur le déroulement du contrat aidé ni sur la situation familiale et personnelle (revenus, logement...).

La Dares va également réaliser en 2014 une enquête auprès des employeurs utilisateurs de contrats aidés pour connaître les motifs et modalités de recrutement en contrat aidé, l'accompagnement et la formation pendant le contrat.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête vise à compléter les données administratives disponibles (cf. point 8). A cette fin, elle s'appuiera, notamment pour constituer l'échantillon, sur les données de l'ASP, du Fichier historique de Pôle emploi et du système d'information des missions locales, Parcours 3 (cf. point 11).

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées sont des individus. L'enquête comprendra deux volets : un volet « contrat unique d'insertion (CUI) » et un volet « emploi d'avenir ».

Pour le volet « contrat unique d'insertion », l'objectif est de recueillir 18 000 questionnaires complets, répartis entre bénéficiaires de CUI (CAE, CIE) pour deux tiers et population témoin pour un tiers. Pour le volet « emploi d'avenir », l'objectif est fixé à 10 000 questionnaires, répartis pour moitié entre bénéficiaires d'emploi d'avenir et témoins.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

L'enquête sera menée :

- auprès de personnes qui se sont inscrites à Pôle emploi fin 2013 et qui sont, pour une partie d'entre elles, passées par un contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand ou par un contrat unique d'insertion – contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand. Il s'agit d'un échantillonnage dans le flux des éligibles (inscription à Pôle emploi à une date donnée).
- auprès de jeunes suivis par une mission locale fin 2013 et qui sont, pour une partie d'entre eux, recrutés en emploi d'avenir à ce moment là. Il s'agit donc pour les bénéficiaires d'un échantillonnage dans le flux des entrants en emploi d'avenir à une date donnée.

Les jeunes en emplois d'avenir « professeur » ne seront pas concernés par l'enquête, compte tenu de la spécificité du dispositif.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête sera réalisée auprès de résidents en France entière (métropole et Dom).

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage pour le volet CUI est issue de l'appariement des fichiers de l'ASP relatifs aux bénéficiaires de contrats aidés et du Fichier historique administratif de Pôle emploi (FHA).

L'échantillon sera tiré parmi les personnes qui se sont inscrites à Pôle emploi fin 2013. Il comprendra d'une part des personnes entrées en CUI-CAE ou CUI-CIE entre fin 2013 et fin 2015 et d'autre part des personnes non bénéficiaires de ces contrats sur cette période (« témoins »). Compte tenu de l'hétérogénéité des publics visés par le CUI-CAE et le CUI-CIE, l'échantillon sera stratifié par type de contrat. En revanche, compte tenu des critères d'éligibilité communs aux deux contrats, une seule population témoin sera retenue. Pour permettre des interrogations proches de la date d'entrée en contrat aidé, le tirage des bénéficiaires et des témoins se fera par sous-fenêtres de six mois au sein de la fenêtre globale d'entrée de deux ans (fin 2013-fin 2015). A la fin de chaque semestre, les bases de l'ASP et le FHA seront appariés pour identifier et échantillonner les bénéficiaires de ce semestre et leurs témoins. Au total quatre cohortes d'entrants en contrats aidés, tous inscrits au FH à la même date mais entrés à des semestres différents en CUI, seront échantillonnées, ainsi que leurs témoins.

La base de sondage pour le volet « emploi d'avenir » est issue de l'appariement des fichiers de l'ASP relatifs aux bénéficiaires de contrats aidés et de la base missions locales. L'échantillon sera tiré parmi les personnes qui sont inscrites en mission locale fin 2013. Il comprendra d'une part des jeunes entrés en emplois d'avenir fin 2013 et d'autre part des jeunes non bénéficiaires de ces contrats sur cette période (« témoins »).

Afin d'assurer le tirage d'échantillons aléatoires aptes à restituer les structures de la base de sondage, un plan de sondage équilibré sera mis en œuvre pour le tirage des bénéficiaires de contrat aidé et d'emploi d'avenir (sur les principales variables présentes dans le FH et Parcours 3 : sexe, âge, niveau de diplôme, date d'entrée en contrat aidé, etc.).

Les deux populations témoins (celle « témoin » pour les CUI et celle « témoin » pour les emplois d'avenir) seront échantillonnées pour avoir des caractéristiques proches de celles des bénéficiaires pour lesquels ils témoignent. Pour ce faire, il est envisagé un sondage stratifié sur les principales caractéristiques renseignées dans le FH et Parcours 3.

La taille des différents sous-échantillons et les variables de sélection seront déterminées de manière à optimiser la précision des résultats. Une attention particulière sera portée à l'hétérogénéité des résultats en fonction de la durée écoulée entre l'inscription au FH/mission locale et l'entrée en dispositif. Pour cela, il est nécessaire d'avoir des sous-échantillons par durée de taille suffisante pour assurer la précision des résultats

14. Mode de collecte

Le mode de collecte utilisé sera le téléphone. Les données figurant dans la base de sondage seront récupérées par appariement, de manière à alléger le questionnaire.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

L'objectif est de pouvoir suivre la trajectoire professionnelle des bénéficiaires depuis leur entrée en dispositif et jusqu'à un an minimum après la sortie. Or la durée moyenne des CUI est de 9 mois pour les CUI-CIE et 12 mois pour les CUI-CAE (38 % des CUI-CIE et 55 % des CUI-CAE durent au moins un an). Les emplois d'avenir sont prévus pour une durée maximale de trois ans. La collecte est prévue en six vagues pour le volet CUI et cinq vagues pour le volet emploi d'avenir. La première vague aura lieu quelques mois après l'embauche en CUI ou en emploi d'avenir pour les bénéficiaires et pour leurs témoins. Dans le cas des CUI, cinq ré-interrogations sont donc prévues à 6 mois d'intervalle. Dans le cadre des emplois d'avenir, quatre ré-interrogations sont donc prévues à 12 mois d'intervalle. Les témoins seront interrogés au même moment que les bénéficiaires. L'enquête repose donc sur le choix d'un assez grand nombre de vagues d'enquête, rapprochées dans le temps, afin de remplir plusieurs objectifs : couvrir une période de temps relativement longue, s'assurer de la qualité des données rétrospectives collectées, limiter la durée d'enquête à chaque interrogation, et enfin actualiser régulièrement les coordonnées des enquêtés pour limiter l'attrition.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le questionnaire ne comporte pas de questions sensibles. Le temps de réponse est évalué à ce stade à 10 minutes en moyenne, avec des variations selon les vagues d'enquête et selon la situation des enquêtés.

Pour les bénéficiaires, la première interrogation portera sur la façon dont ils ont trouvé leur contrat unique d'insertion/emploi d'avenir, et sur les tout premiers mois en dispositif (accompagnement, formation,...). Les témoins seront quant à eux interrogés sur leur situation professionnelle au moment de l'enquête et sur l'évolution de leur situation professionnelle au cours des six derniers mois. La première interrogation permettra en outre de collecter des informations sur les situations avant l'entrée potentielle en emploi aidé (situation personnelle, conditions de vie, recherche d'un contrat), pour les témoins comme pour les bénéficiaires, afin d'améliorer la comparaison des trajectoires des deux populations.

Les ré-interrogations permettront de s'enquérir de la poursuite ou non du contrat pour les bénéficiaires. Dans le cas d'une poursuite de contrat, les bénéficiaires seront rapidement interrogés sur les éventuels changements dans le déroulement de leur contrat et sur l'évolution des conditions de vie (santé, logement situation financière) depuis l'interrogation précédente. Dans le cas d'une fin de contrat depuis la précédente interrogation, les bénéficiaires seront interrogés sur les raisons et conditions de cette fin de contrat, sur leur situation professionnelle depuis la fin de contrat et sur leurs conditions de vie depuis la dernière interrogation. Les témoins et les bénéficiaires sortis de dispositif depuis plus de six mois seront interrogés sur l'évolution de leur situation professionnelle et de leurs conditions de vie depuis la dernière interrogation.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité de concertation associant les principaux partenaires de la Dares (DGEFP, Pôle emploi, Conseil national des missions locales, Direccte, Insee...) sera mis en place au printemps 2013, notamment afin de définir le questionnaire détaillé. L'avis de chercheurs spécialistes de l'évaluation et un appui méthodologique de la part de la direction de la méthodologie à l'Insee sont également sollicités. Une consultation des partenaires sociaux est enfin prévue.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Des premiers résultats seront produits en 2017 sous forme de *Dares Analyses* après la phase de redressement, d'apurement et de calcul des pondérations qui se déroulera à la fin de la phase de réalisation de l'enquête. Les thèmes abordés porteront sur les trajectoires professionnelles des bénéficiaires, les déterminants de l'entrée en dispositif, les conditions de vie des bénéficiaires, le premier emploi après le contrat aidé. Par ailleurs des travaux d'évaluation de l'impact du passage en contrat unique d'insertion ou en emploi d'avenir donneront lieu à des publications dans les documents d'études de la Dares et dans des revues scientifiques ainsi qu'à des présentations dans des colloques.

Le fichier documenté de l'enquête sera mis ultérieurement à la disposition des chercheurs intéressés.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La collecte des données sera financée par la Dares au travers d'un marché public. La conception de l'enquête, son suivi et l'exploitation des données seront assurés par la Dares.

Deux chargés d'études sont affectés à hauteur de 3/4 de temps sur cette opération.